




BULLETIN DE LA QUALITE DE L'AIR CELLULE INTERREGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (CELINE) <i>Informing you on ambient air quality in the Belgian Regions</i> Rue Gaucheret, 92-94, 1030 Bruxelles tel: 02/227.57.02 - fax: 02/227.56.99 Site internet : http://www.irceline.be	VLAAMSE MILIEUMAATSCHAPPIJ 
	
	

Bulletin du vendredi 27 juillet 2018 à 10h30

Ozone: bulletin d'information :

- *Hier jeudi 26 juillet : Dépassements du seuil européen d'information dans 20 stations de mesure dans tout le pays.*
- *Aujourd'hui vendredi 27 juillet : Dépassements attendus du seuil d'information européen sur une grande partie du pays.*
- *Durant le week-end: Amélioration de la qualité de l'air.*

OBSERVATIONS

Hier jeudi 26 juillet

Hier jeudi 26 juillet, des concentrations d'ozone élevées ont été mesurées dans les réseaux de mesure des trois Régions. Le seuil européen d'information de 180 µg/m³ a été dépassé dans 20 stations de mesure en Belgique. 180 µg/m³ est, en Europe, la concentration d'ozone à partir de laquelle la population doit être informée.

Des dépassements du seuil d'information européen ont été mesurés dans les stations suivantes :

Code	Localité	Durée du dépassement	Concentration maximale horaire (microgrammes (µg)/m ³)	Concentration maximale sur 8 heures (microgrammes (µg)/m ³)
41B011	Berchem-Ste-Agathe	14h00 - 17h00	199 µg/m ³ à 15h00	176 µg/m ³ à 20h00
41MEU1	Neder-Over-Heembeek	14h00 - 15h00 16h00 - 17h00	187 µg/m ³ à 15h00	161 µg/m ³ à 19h00
41R001	Molenbeek Saint Jean	15h00 - 16h00	181 µg/m ³ à 16h00	160 µg/m ³ à 19h00
42N016	Dessel	15h00 - 16h00	184 µg/m ³ à 16h00	162 µg/m ³ à 18h00
42N035	Aarschot	13h00 - 15h00 16h00 - 17h00	191 µg/m ³ à 14h00	175 µg/m ³ à 19h00
42N040	Sint-Pieters-Leeuw	13h00 - 18h00	205 µg/m ³ à 15h00	188 µg/m ³ à 20h00
42R801	Borgerhout	17h00 - 18h00	186 µg/m ³ à 18h00	158 µg/m ³ à 20h00
42R811	Schoten	13h00 - 15h00 16h00 - 17h00	212 µg/m ³ à 14h00	184 µg/m ³ à 20h00
42R831	Berendrecht	13h00 - 19h00	230 µg/m ³ à 17h00	201 µg/m ³ à 20h00
43N060	Havinnnes	13h00 - 20h00	191 µg/m ³ à 18h00	183 µg/m ³ à 21h00
43N063	Corroy-Le-Grand	13h00 - 15h00	193 µg/m ³ à 14h00	171 µg/m ³ à 18h00
43N070	Mons	14h00 - 15h00	187 µg/m ³ à 15h00	159 µg/m ³ à 20h00
44M705	Roeselare	14h00 - 21h00	201 µg/m ³ à 21h00	193 µg/m ³ à 21h00

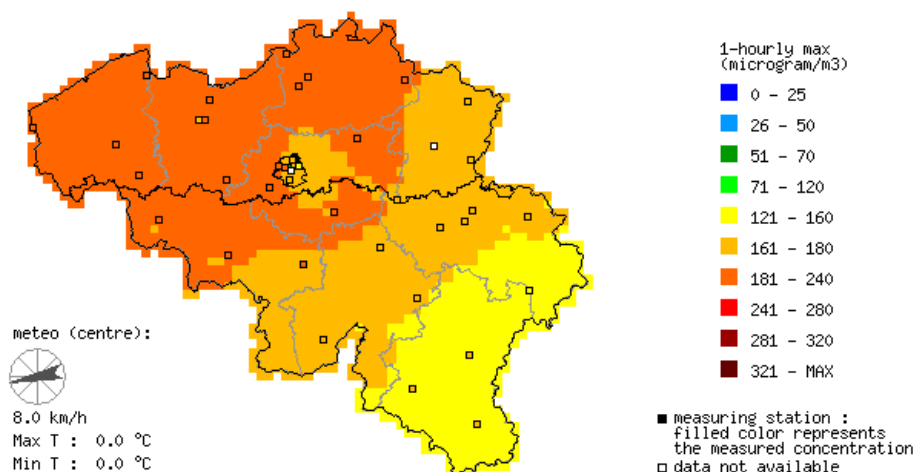
44N012	Moerkerke (Damme)	13h00 - 15h00 19h00 - 20h00	207 µg/m ³ à 15h00	180 µg/m ³ à 20h00
44N029	Houtem (Veurne)	13h00 - 21h00	205 µg/m ³ à 15h00	196 µg/m ³ à 21h00
44N051	Idegem (Geraardsbergen)	13h00 - 20h00	196 µg/m ³ à 18h00	187 µg/m ³ à 20h00
44N052	Zwevegem	13h00 - 19h00	193 µg/m ³ à 17h00	183 µg/m ³ à 21h00
44R710	Destelbergen	14h00 - 17h00 18h00 - 19h00	186 µg/m ³ à 16h00	176 µg/m ³ à 21h00
44R740	Sint-Kruiswinkel (Gent)	13h00 - 17h00	199 µg/m ³ à 15h00	180 µg/m ³ à 21h00
45R502	Lodelinsart	13h00 - 14h00	182 µg/m ³ à 14h00	161 µg/m ³ à 19h00

Les concentrations horaires maximales pour la journée d'hier ont atteint en Flandre 230 µg/m³ à Berendrecht, en Wallonie 193 µg/m³ (Corroy-le-Grand) et à Bruxelles 199 µg/m³ (Berchem-Ste-Agathe).

Le seuil d'alerte de 240 µg/m³ n'a pas été dépassé sur le territoire.

Environ 59 % de la population belge a été potentiellement exposée à des concentrations d'ozone plus élevées que le seuil d'information européen de 180 µg/m³. Les personnes ayant fait des efforts importants lorsque les concentrations en ozone étaient les plus élevées subissent en moyenne une diminution (temporaire) des fonctions pulmonaires de 5 à 10 %.

Daily highest 1-hourly Ozone concentrations on: Thursday 26/07/2018



Concentration horaires maximales pour le jeudi 26 juillet 2018

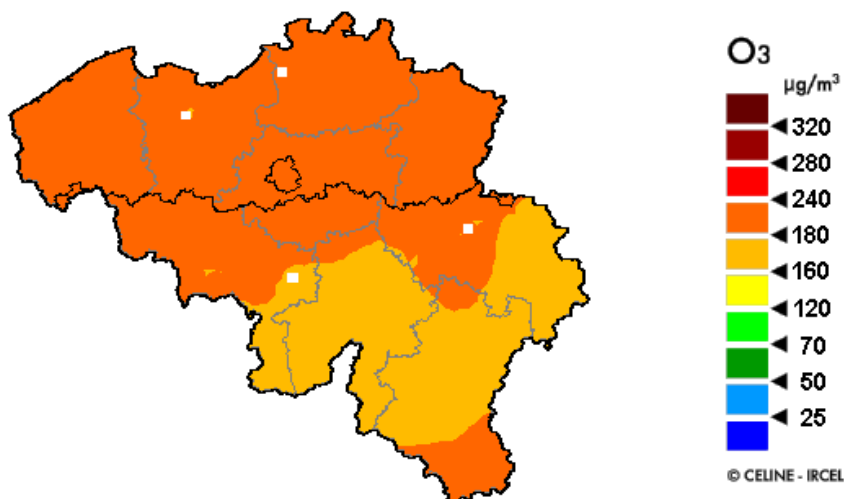
PREVISIONS DES CONCENTRATIONS D'OZONE

Aujourd'hui vendredi 27 juillet

Aujourd'hui, il fera également très chaud avec des températures maximales prévues qui atteignent 38 °C en Campine. Le temps restera ensoleillé, mais des cumulus se développeront dans l'après-midi et pourront conduire à des orages de chaleur isolés. Le vent sera faible à modéré. Ces conditions météorologiques, couplées à l'accumulation des polluants des jours précédents, entraîneront de nouveau des concentrations d'ozone élevées. **Des dépassements du seuil d'information sont attendus dans le nord et l'extrême sud du pays. Aucun dépassement du seuil d'alerte de 240 µg/m³ n'est actuellement prévu.**

- Concentrations maximales horaires prévues : entre 170 et 200 µg/m³
- Seuil européen d'information de 180 µg/m³ : dépassement prévu sur une grande partie du pays.

- **Seuil d'alerte européen de 240 $\mu\text{g}/\text{m}^3$: il n'est actuellement prévu aucun dépassement du seuil d'alerte.**



Concentrations horaires maximales prévues pour le vendredi 27 juillet 2018

Evolution à partir du samedi 28 juillet

Demain et dimanche, les températures devraient légèrement descendre. Les concentrations d'ozone devraient donc diminuer et revenir à des valeurs normales pour cette période de l'année. Sur base des dernières prévisions météorologiques, les températures remonteront quelque peu après le weekend, mais aucun dépassement du seuil d'information européen n'est pour le moment prévu.

Attention : les cartes de prévisions ci-dessus sont basées sur les résultats de modèles de qualité de l'air. Ces modèles possèdent une incertitude ; les concentrations qui seront mesurées pourraient être plus élevées ou plus basses que prévu.

DERNIERES INFORMATIONS sur les CONCENTRATIONS en OZONE

Les concentrations actualisées en ozone sont affichées en temps réel sur notre Website <http://www.irceline.be>, avec une mise à jour horaire. Le site présente également les concentrations maximales pour aujourd'hui, demain et après-demain, obtenues par le modèle de prévision SMOGSTOP. Les prévisions sont remises à jour vers midi.

Pour obtenir ce bulletin de la qualité de l'air (aussi) par courrier électronique, veuillez vous inscrire à notre « mailing list » sur notre site internet.

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTE ET PRECAUTIONS A PRENDRE

En fonction des concentrations dans l'air ambiant, de la durée d'exposition, de la sensibilité des personnes exposées et de leurs activités, les symptômes suivants peuvent être observés :

- difficultés respiratoires, notamment lors d'efforts physiques importants ;
- éventuelle irritation des yeux et des voies respiratoires supérieures ;
- toux chez les personnes sensibles ;
- augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes asthmatiques.

A titre préventif, les personnes particulièrement sensibles à la pollution atmosphérique (enfants, personnes âgées, personnes souffrant de problèmes respiratoires...) doivent éviter les efforts physiques inhabituels et tout exercice en plein air entre 12h et 22h.

De plus, il est recommandé à chacun de s'abstenir de tout effort physique soutenu (par exemple le jogging) durant cette période.

Les concentrations d'ozone sont généralement inférieures de 50 % (valeur moyenne dépendant de l'aération et de la ventilation) à l'intérieur des bâtiments.

SEUILS EUROPEENS

La valeur cible européenne pour la protection de la santé est basée sur la valeur moyenne des concentrations sur une durée de 8 heures ; celle-ci s'avère pertinente pour étudier les effets de l'ozone

sur la santé. Comme indiqué dans la directive 2008/50/CE, les maxima journaliers des moyennes glissantes des concentrations sur 8 heures ne doivent plus dépasser le seuil de 120 microgrammes/m³ plus de 25 fois par année civile (moyenne calculée sur 3 ans). L'objectif à long terme vise à ce qu'il n'y ait plus aucun dépassement de ce seuil. Pour ne pas être obligé d'attendre les 8 heures requises pour le calcul de la moyenne, les seuils d'information (180 microgrammes/m³) et d'alerte (240 microgrammes/m³) à la population sont exprimés en fonction de concentrations horaires. Pour toutes les personnes qui effectuent des exercices physiques à l'extérieur, l'exposition aux concentrations moyennes sur 8 heures supérieures à 120 microgrammes/m³ peut occasionner temporairement une diminution des fonctions respiratoires estimées à :

Concentrations d'ozone moyennes sur 8 heures	Diminution estimée des fonctions respiratoires ^{1(**)}
120 – 150	3 – 5 %
150 – 210	5 – 10 %
210 – 250	10 – 15 %
>250	>15 %

MESURES SUR LE TRAFIC PENDANT UN EPISODE DE POLLUTION

Les plans d'action établis par les Régions imposent des mesures sur le trafic (limitation de la vitesse à 90 km/h sur certains axes routiers et autoroutiers en Flandre et en Wallonie ; circulation alternée suivant les plaques paires et impaires à Bruxelles) **dès que des niveaux de pollution élevés en particules fines sont prévus**. Pour les prochains jours, de tels niveaux ne sont pas attendus. Il est à remarquer que, si des mesures prises sur le trafic s'avèrent efficaces lors d'un épisode de pollution aux particules fines, de telles mesures ne le sont pas contre un épisode de pollution élevée par l'ozone (voir http://www.irceline.be/~celinair/french/pour_contre.html).

RECOMMANDATIONS POUR LA PRISE DE MESURES

L'ozone se forme sous l'action du rayonnement solaire UV lors des chaudes journées et en présence d'importantes concentrations d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils (aussi appelés précurseurs). Les principales sources de ces précurseurs sont le trafic routier, la combustion dans l'industrie et le secteur domestique, ainsi que l'utilisation de solvants dans les activités industrielles et domestiques.

Sur base de l'analyse des concentrations observées en ozone et des résultats de modèles, il apparaît que des mesures limitées dans le temps et dans l'espace (par ex., des mesures locales au niveau du trafic prises uniquement lors d'un pic d'ozone) ne permettent pas de réduire les concentrations d'ozone, bien au contraire. En raison de la complexité des réactions photochimiques qui interviennent lors de la formation de l'ozone, il est illusoire de résoudre le problème de la pollution à l'ozone par de telles mesures qui, si elles sont spectaculaires, demeurent inefficaces et donnent au niveau de la population une fausse impression d'apporter une solution à la problématique de l'ozone.

Seules des mesures durables, drastiques et conduites à l'échelle européenne permettront de résoudre le problème de l'ozone à long terme. En pratique, chacun peut contribuer à la diminution des émissions de précurseurs d'ozone, notamment à travers les actions suivantes appliquées pendant toute l'année :

- Circuler à pied, à vélo le plus souvent possible
- Privilégier l'utilisation des transports en commun
- Pratiquer le co-voiturage
- Choisir une voiture plus économique du point de vue de sa consommation en carburant
- Veiller à l'entretien régulier de son véhicule
- Rouler calmement, en évitant les accélérations brusques
- Choisir des peintures à base d'eau contenant moins de solvants et ne nécessitant pas l'emploi de white spirit
- Choisir un mode de chauffage économique à haut rendement
- Faire contrôler et régler son installation de chauffage tous les ans par un spécialiste agréé
- Etc.

1 ^(**) La diminution des fonctions respiratoires est exprimée en fonction de la réduction du paramètre FEV1 (Forced Expiratory volume in 1 second), c'est-à-dire la diminution du volume d'air expiré pendant 1 seconde lors d'une expiration forcée.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

En Région flamande :

- Environnement : *Vlaamse Milieumaatschappij (VMM)*
 - Pour plus d'information sur l'environnement en Flandre : <http://www.vmm.be>
 - Autres informations sur la qualité de l'air en Flandre : <http://www.luchtkwaliteit.be>
- Santé : *Agentschap Zorg en Gezondheid*
 - Pour plus d'information sur l'impact de la chaleur et de l'ozone sur la santé, ainsi que les mesures préventives : <http://www.zorg-en-gezondheid.be/gezondmilieu.aspx>

En Région bruxelloise : Bruxelles Environnement (IBGE)

- Consultez le Pollumètre, mis à jour toutes les heures, par Internet (<http://www.bruxellesenvironnement.be>) ou par téléphone (02 / 775.75.99).
- Pour toute info sur l'environnement, Service Info-Environnement : 02 / 775.75.75

En Région wallonne :

Agence Wallonne de l'Air et du Climat (AWAC) – Internet : <http://www.awac.be>

CONTACTS PRESSE

En Région flamande :

- VMM : mevrouw Katrien Smet – tel. : 053/726.573 – GSM: 0473/99.28.70
- Gezondheidseffecten en preventie: Agentschap Zorg en Gezondheid: de heer Joris Moonens (porte-parole) - GSM: 0490/65.46.40

En Région bruxelloise :

- Cabinet de la Ministre C. Fremault : Mme Kathrine Jacobs – tél. : 0474/62.40.43
- Bruxelles Environnement : Mme Julie Hairson – tél. : 02 / 775.79.29

En Région wallonne :

- Cabinet du Ministre C. Di Antonio : Mme Marie Minet (porte-parole), GSM : 0479/88.84.75

CELINE :

- FR : M. Philippe Maetz – tél. : 02/227.56.78 ou 02/227.57.02 – GSM : 0473/84.35.15
- NL: M. Frans Fierens – tél : 02/227.56.71 – GSM : 0494/62.91.40